

DOCUMENT DE COMMERCIALISATION

ZONE D'ACTIVITES DU CHATEAU DE LA MARE COUTANCES

Située au Nord-Ouest de Coutances



Distances :

Caen : 100 km

Rennes : 138 km

Paris, Ile-de-France : 334 km dont 300 km sur voies rapides

Surface totale : 16 ha, dont 12,5 ha commercialisables

L'aménagement de la zone a été réalisé en 3 tranches

A qui s'adresser ?

Syndicat Mixte du Pays de Coutances
9 rue de l'Ecluse Chette
50200 Coutances

Vincent HUGOT, chargé de mission développement économique
v.hugot@paysdecoutances.fr
Tél. : 02.33.76.79.69 / Fax : 02.33.07.30.08

Visitez également notre site internet : www.paysdecoutances.fr



Plan de la zone



Tranche 1



Parcelles vendues

1. Bill Mat (négoce de produits pour l'industrie et le bâtiment)
2. La Pergola (restaurant Pizzeria)
3. Axel Location (location de machines et équipements agricoles)
5. Gecagri Oceanor (cabinet d'experts comptables)
6. Distrioul (commerce de détail de charbon et combustibles)
- 7 et 8. DEMECO (entreprise de déménagement)
12. Ministère de la justice (bâtiment d'archivage)

Tranches 2 et 3



Parcelles vendues – entreprises installées

- 2. Anquetil-Lelièvre & associés (huissier de justice)
- 3. Sécuritest (contrôle technique)
- 4. Aqua détente (espace bien-être, piscine)
- 5. Espace Center (salle de remise en forme) et Rêve en corps (institut de beauté)
- 6. Olivier Michel (électricité, plomberie, chauffage) et YESSS Electrique (matériel électrique)

- 7. Lib Consulting (conseil informatique) et Dulin-Villain (laboratoire de transformation)
- 8. Emery-Meret (plomberie-chauffage)
- 9. ACI 50 (protection incendie)
- 20. Dr Aurélie Guérin (cabinet dentaire) et Randstad (agence d'intérim)
- 21.22. S3D Services (pneumatique : dépannage et vente)
- 25. CISE TP (pose de canalisations)

Procédure d'acquisition

L'acquéreur intéressé remplit le **formulaire d'intention** d'acquérir une parcelle, disponible auprès du Syndicat mixte du Pays de Coutances.

La commission de Développement économique du Syndicat mixte du Pays de Coutances, qui se réunit environ 4 fois par an, étudie les projets des acquéreurs des lots et soumet son avis au Comité syndical (élus locaux), qui délibère ensuite sur la vente. En cas d'accord du Comité syndical, la délibération vaut autorisation de déposer le permis de construire.

L'acquéreur s'engage à signer le compromis de vente dans un délai de 6 mois à partir de la date de la délibération du Comité syndical.

Si la date de la délibération du Comité syndical est antérieure à la date de la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux (DAACT), alors ce délai de 6 mois court à partir de la date de la DAACT.

Passé ce délai, le Syndicat mixte sera libre de remettre le terrain en vente.

Les équipements présents

- ✓ Eau
- ✓ Electricité (triphase)
- ✓ Assainissement
- ✓ Télécommunication (**fibre optique**)
- ✓ Gaz naturel
- ✓ Eclairage public
- ✓ Défense incendie



L'urbanisme

Règlement de zone issu du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Coutances – Zone UX

Recul : 10 m par rapport aux voies et emprises extérieures à la zone
(porté à 50 m le long de la RD 972)
5 m à l'intérieur de la zone

Hauteur des constructions : < 12 m
< 10 m si distance < 70 m de la RD 972

Coefficient d'emprise au sol : minimum 0,15 par rapport à la surface constructible

Fiscalité

	Ville de Coutances	Communauté de Communes
Cotisation foncière des entreprises		22,54 %
Taxe foncière sur le bâti	15,22 %	6,97 %
Taxe foncière sur le non bâti	35,20 %	13,97 %
Taxe d'habitation	18,24 %	7,52 %

Chiffres 2016